

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 36

Procurations : 12

Votants : 48

Le quinze septembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 8 septembre 2022 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Léré sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 8 septembre 2022

Délibération n° 064/2022

Objet: Avis sur le PLUi arrêté de la Communauté de communes Terres du Haut Berry

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, BUFFET Bernard, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, BIJOUX Sylvain, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, NOYER Françoise, RENAUD François, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, PABIOT Laurent, CROUZET Olivier, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PELE Jean-Yves, CHERRIER Gérard, CIRODE Mireille

Etaient absents excusés :

M. TEYSSANDIER André a donné pouvoir à M. ANDRE Alain
Mme BEGUE Carole a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno
M. THIROT Christian a donné pouvoir à M. FONTAINE Claude
M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. VERBEKE Marc
M. LEJUS Bertrand est remplacé par M. BIJOUX Sylvain
M. BARBEAU Julien a donné pouvoir à Mme MATTELLINI Gabrielle
Mme STOUPEK Marie-Paule a donné pouvoir à Mme NOYER Françoise
Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian
M. BEAUJOIN Thierry a donné pouvoir à M. RENAUD François
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. CROUZET Olivier
Mme PERONNET Anne a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse
Mme MARIX Marie-France a donné pouvoir à Mme TERREFOND Anne-Marie
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par Mme ANTZ Laurence
M. GAUCHERON Olivier est remplacé par M. CHERRIER Gérard
M. KATTISCH Michel est remplacé par Mme CIRODE Mireille
Mme LELIEVRE Corinne est absente excusée
Mme PAYE est absente excusée

Secrétaire de séance : Mme Chantal MILLERIOUX

La Communauté de Communes Terres du Haut Berry a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunale (PLUi) par délibération du 31 mars 2022.

Conformément aux articles R. 153-4 et R.153-5 du code de l'urbanisme, les Communautés de Communes voisines ont la possibilité d'émettre un avis et d'éventuelles contributions ou remarques durant 3 mois après la réception du dossier.

Présentation du projet :

Le projet s'appuie sur les éléments du diagnostic suivant :

- Une croissance démographique importante
- Une croissance résidentielle qui s'accélère depuis 1999
- Une densité d'équipements moyenne et une forte proximité à Bourges
- Un tissu d'emplois concentré, un territoire dépendant de l'offre d'emploi des agglomérations voisines
- Une grande diversité de culture
- Une position centrale entre les grandes entités touristiques régionales
- Des paysages diversifiés
- Des typologies urbaines caractéristiques du territoire
- Des éléments patrimoniaux diversifiés
- Des actions de protection environnementale valorisant le territoire
- Une forte sollicitation de la ressource en eau
- Des risques naturels majeurs

Le projet s'appuie sur les orientations suivantes, organisées en 3 axes :

1. Cohésion & solidarité
 - a. Renforcer l'identité et l'unité territoriale des Terres du Haut Berry
 - b. Positionner le territoire comme une destination résidentielle choisie
 - c. Diversifier l'offre en logements pour répondre aux besoins des parcours résidentiels
2. Préservation & Développement
 - a. Maintenir la diversité et la complémentarité des agricultures
 - b. Répondre aux besoins de l'appareil productif local pour maintenir un tissu d'industries et d'usines à la campagne
 - c. Répondre aux besoins de mobilité et de communication en milieu rural
 - d. Favoriser l'efficacité énergétique du territoire
3. Affirmation & Ruralité
 - a. Affirmer le positionnement touristique « Berry–Sancerre–Sologne »
 - b. Préserver la palette des paysages ruraux des Terres du Haut Berry
 - c. Renforcer la qualité du cadre de vie et des paysages par la préservation de la trame verte et bleue
 - d. Intégrer les risques naturels locaux, les risques industriels, les nuisances pour maintenir et renforcer l'attractivité des Terres du Haut Berry
 - e. Poursuivre la gestion raisonnée de l'eau

Après avoir pris connaissance et analysé le projet de PLUi arrêté de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry, et au regard des discussions en séance,

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
Le conseil communautaire

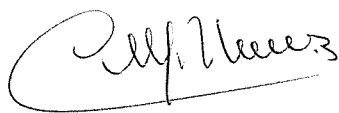
- EMET un avis favorable au PLUi de la Communauté de communes Terres du Haut Berry

Pour extrait conforme

Fait à Sancerre, le 27/09/2022

Date de mise en ligne sur le site internet : 29/09/2022

Le secrétaire de séance
Chantal MILLERIOUX



Le Président
Laurent PABIOT

